

*Le budget—M. Bussières*

c'est que ça va nous permettre de maintenir l'indexation des tables d'impôt fédéral sur le revenu. Alors ce sont des mesures extrêmement importantes pour les contribuables canadiens et, monsieur le président, j'aimerais qu'on regarde ensemble quelques exemples de ce que ça signifie concrètement ces trois bénéfices que retireront les contribuables canadiens, parce que nous avons enlevé certaines préférences fiscales à l'intérieur de notre système de taxation.

Par exemple, un contribuable du Québec lorsqu'il complètera sa déclaration d'impôt sur le revenu fédéral, s'il gagne \$15,000, et s'il a trois personnes à charge, c'est-à-dire si sa femme ne travaille pas et s'il a deux enfants, n'aura plus à payer d'impôt fédéral. Le même contribuable, avec les mêmes responsabilités, dont l'épouse ne travaille pas, qui a deux enfants, donc trois dépendants, citoyens du Québec, qui gagne \$20,000 par année, en maintenant l'indexation, en changeant les taux marginaux d'impôt, en enrichissant le crédit d'impôt fédéral, verra son impôt réduit en valeur de \$425 pour l'année fiscale 1982; c'est extrêmement important, monsieur le président. Je pourrais continuer en donnant d'autres exemples de l'effet conjugué de l'indexation des tables d'impôt, de la réduction des taux marginaux d'impôt, de ce pourcentage de l'impôt qui s'applique sur notre revenu imposable, et de l'enrichissement du crédit d'impôt pour les personnes à faible et moyen revenus. Je crois, monsieur le président, qu'il est extrêmement important de se rappeler ces chiffres.

J'aimerais également, si on me le permet, attirer l'attention des députés de la Chambre sur certains tableaux qui apparaissent dans des documents accompagnant le budget. Monsieur le président, on se souviendra que de nombreux documents accompagnaient le budget, et qu'il est extrêmement important de se pencher sur ces documents, afin d'avoir une meilleure compréhension des effets généraux du budget. Par exemple, si on examine les effets ou l'estimé de l'incidence sur l'impôt qu'on aura à payer au gouvernement fédéral des mesures budgétaires en tenant compte de l'indexation et de la réduction de l'impôt fédéral, on s'aperçoit que les gens qui sont au bas de l'échelle des revenus, entre 0 et \$15,000, par exemple, verront, par la conjonction de ces diverses mesures, leur impôt réduit de 33.1 p. 100 et, à mesure que l'on monte dans l'échelle d'impôt, on s'aperçoit que le bénéfice, c'est-à-dire le pourcentage de moins qu'on aura à payer est réduit. C'est l'exemple que je donnais tantôt d'une différence entre des mesures progressives et des mesures régressives. Une mesure progressive d'impôt . . .

**M. La Salle:** J'invoque le règlement, monsieur le président.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'honorable député de Joliette invoque le Règlement.

**M. La Salle:** Je trouve très intéressantes, bien sûr, les observations faites par le ministre présentement, lorsqu'il parle de ces avantages pour les personnes touchant un revenu de 0 à \$15,000. Pourrait-il dans son discours ajouter, par exemple, la liste des taxes indirectes qui seront peut-être une surprise pour ces mêmes Canadiens?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être attendre la période des questions pour obtenir les renseignements qu'il désire. L'honorable ministre d'État a la parole.

**M. Bussières:** Monsieur le président. Moi, je suis poli. Maintenant, je regrette que le député choisisse toutes sortes d'occasions.

**M. La Salle:** Ce n'est pas une critique!

**M. Bussières:** . . . non, non, mais je regrette que le député choisisse une telle occasion pour indiquer aux gens qu'il n'a pas lu les documents du budget. Et si le député me le permet, . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'honorable député de Joliette invoque le Règlement.

**M. La Salle:** Monsieur le président, je n'ai pas du tout insulté le ministre. Je l'ai simplement invité à ajouter dans ses propos que je trouve intéressants le nombre des taxes indirectes qui sont actuellement cachées aux Canadiens.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! L'honorable député de Joliette avait certainement l'occasion de dire ce qu'il veut dire présentement. L'honorable ministre d'État (Finances) a la parole.

**M. Bussières:** Je n'ai pas étudié longtemps, mais je me souviens d'avoir suivi un cours sur la façon dont on apprend. Et le professeur nous avait dit que le plus grand empêchement à l'acquisition de la connaissance, c'est le manque de patience. Alors si le député avait été un peu plus patient, il aurait vu que, dans mon exposé, je me proposais justement de lui indiquer les autres avantages que nous pourrions retirer du budget, et j'aimerais lui faire remarquer que le tableau que je cite est à la page 34 du plan complet du budget que je lui conseille de lire . . .

**Une voix:** Il faut savoir lire!

**M. Bussières:** . . . oui, c'est sûr qu'il faut savoir lire et avoir la patience de lire. Il verra que ce tableau indique la conjonction des préférences fiscales qu'on a enlevées, donc des bénéfices qu'on a enlevés, qui sont des impôts qu'on ajoute, des taxes qu'on ajoute aux mieux nantis combinés à l'indexation des tables d'impôt et à la réduction des taux marginaux d'impôt. Et c'est ici que je dis que nos mesures sont progressives, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent aux gens à faible ou à moyen revenus. C'est évident que lorsqu'on ira aux gens qui gagnent \$75,000, \$100,000 ou plus, ces gens-là vont payer plus d'impôt. Et si on va voir les gens qui gagnent entre \$20,000 et \$30,000, ces gens-là vont gagner . . .

• (1640)

[Traduction]

**M. Stevens:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai également écouté le discours du ministre avec un vif intérêt. Il s'est reporté au tableau, et je me demande s'il pourrait nous apporter un éclaircissement. Le tableau en question signale que l'imposition indirecte rapportera 51 p. 100 de plus au trésor fédéral. Pourrait-il nous expliquer pourquoi il en est ainsi?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, les députés peuvent tenter d'obtenir des renseignements durant la période des questions.

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, le député de York-Peel (M. Stevens) a eu hier l'occasion de parler sur le budget. De ce côté-ci de la Chambre, des gens très attentifs ont écouté ce qu'il a dit. Malheureusement, nous avons tous été déçus parce